

ARRÊTÉ

portant nomination en qualité
d'adjoint au chef de centre
de l'adjudant Pierre GUERRACHE,
sapeur-pompier volontaire du
CIS RABASTENS

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII,

VU l'arrêté en date du 25 juin 2019 pris conjointement par M. le préfet
du Tarn et M. le président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours du Tarn, portant modification de
l'organisation du SDIS du Tarn,

VU l'avis favorable du chef de groupement ouest,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2021, M. Pierre GUERRACHE, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, est nommé adjoint au chef du centre de secours de Rabastens.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la
notification à l'agent le :
(signature)

A Albi le : **22 JUIL. 2021**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

